

de sel

grain

Juin 2013



Ça suffit !

Le premier bilan des mouvements de mutation est éloquent. Il manque plus de 2000 agents A ; B et C, dans les deux filières pour pourvoir tous les postes vacants. Il s'agit des agents qui n'ont pas été recrutés par la DG. Soit elle ne sait pas compter, soit elle se moque des agents et anticipe sur les prochaines suppressions d'emplois. Mais cela a des conséquences dramatiques : pour les agents qui ne peuvent pas avoir leur mutation, pour les services dans lesquels il reste des postes vacants, pour les missions qui ne peuvent se faire correctement et pour le réseau qui est déjà fragilisé. C'est intolérable et inadmissible. La DG doit, en recrutant, combler tous les postes existants. Ce serait bon pour les jeunes qui passent les concours et bon pour les missions de la DGFIP.

La DG dans l'impasse stratégique

Le gouvernement a changé. La RGPP a vécu mais a été bien vite remplacée par la MAP (modernisation de l'action publique) avec sa mise en place à la DGFIP sous le nom de démarche stratégique. Au nom des déficits il faut continuer à faire des économies. Cela veut dire que les suppressions d'emplois devraient continuer, que des services devraient fermer et que le point d'indice continuera à être gelé. Le tout sous couvert de dialogue social et de concertation où rien, absolument rien, n'est négociable. C'est donc dans ce cadre que la CGT avec FO et la CFDT n'ont pas participé au groupe de travail sur la démarche stratégique. Car pour négocier il faut être deux et la DG, en n'ayant aucune proposition si ce n'est faire cautionner ses choix, est absente.

Toujours plus

La crise de 2008 n'a pas terminé ses ravages et la troïka (FMI, Union européenne et banque centrale européenne) veut la faire payer aux salariés. Pour cela un seul mot d'ordre : austérité à tout va pour réduire les déficits. Les centaines de milliers de suppressions d'emplois de fonctionnaires n'ont pas suffi. Il faut amplifier les attaques et préparer une nouvelle réforme des retraites.

Pour la CGT la réforme des retraites

c'est non

Même si le rapport n'est pas finalisé des fuites ont été organisées et la CGT par son secrétaire général (Thierry Lepaon) a été reçue par le rapporteur.

Autant dire que ces pistes s'inscrivent dans la continuité des précédentes réformes, lesquelles n'ont pourtant rien réglé en matière de financement, et ont considérablement dégradé la situation des retraités actuels, plus encore celle des retraités futurs.

Parmi ces pistes figurent :

- la poursuite de l'allongement de la durée d'assurance. (passage de 42 à 44 annuités)
- une modification du calcul de la pension des fonctionnaires, en remplaçant la référence au salaire des 6 derniers mois par le salaire annuel moyen des 10 dernières années
- la désindexation de l'ensemble des pensions à l'instar de celle en vigueur à l'ARRCO et à l'AGIRC (régime complémentaires du privé).
- une éventuelle taxation des retraités
- éventuellement, une faible augmentation des cotisations.

Pourtant l'argent existe

Le débat sur la fraude fiscale et les paradis fiscaux le prouve. La fraude au niveau européen est évaluée à 1000 milliards. C'est donc bien d'un autre partage des richesses dont nous avons besoin. Un partage en faveur de celles et ceux qui produisent les richesses c'est à dire les salariés, en faveur du plus grand nombre pour la satisfaction des besoins sociaux.

Pour cela il est nécessaire de se mobiliser. C'est ce que propose la CGT et c'est ce qu'elle va mettre en œuvre dans les semaines et mois qui viennent. De la mise en place des états généraux au niveau de la DGFIP pour s'opposer à la démarche stratégique comme de la nécessaire mobilisation contre la remise en cause de notre régime de retraite. C'est tous ensemble qu'il faut s'y mettre.

Calcul des pensions : passage des 6 derniers mois aux 10 dernières années, l'arnaque !

Le passage sur les 10 dernières années pour le calcul de la pension des fonctionnaires est à nouveau à l'ordre du jour.

Les fonctionnaires retraités ne sont pas des privilégiés

La seule différence importante c'est le moindre écart entre les pensions des femmes et celles des hommes. Dans le privé l'écart est de

Dans le privé ce n'est que très rarement que ce soient les 6 derniers mois qui soient les meilleurs. De plus en plus de salariés sont sans emplois. La référence est donc les meilleures années et pas les dernières. Pour baisser les retraites du privé la base de calcul est passée des 10 aux 25 meilleures années. La CGT revendique le retour aux 10 meilleures. Ce serait cela justice sociale.

Selon « Le Monde » une part des primes serait intégrée dans la base de calcul. 5 à 10 % seraient pris en compte. Selon une étude de septembre 2012 du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) la part des primes est de 30%, en moyenne, dans la fonction publique d'Etat. En conséquence dans une étude du services des retraites de l'Etat publié par le COR en novembre 2012 le taux de remplacement moyen du traitement d'activité est de 60%, bien loin des 75% pour une carrière complète.

Le fait de ne cotiser que sur une part du traitement global est une différence en défaveur des fonctionnaires. L'intégration des primes dans le traitement est donc bien une nécessité objective. Il n'est donc pas question d'accepter ce chantage de 10% de prime contre les 6 derniers mois.

Il n'est pas question de négocier ce recul dans le mode de calcul de nos pensions ni d'accepter un quelconque deal.

La CGT appelle les personnels à débattre et à se mobiliser pour une retraite pleine et entière à 60 ans avec un taux de remplacement de 75% sur un salaire qui intègre les primes.

Dans l'unité la plus large il est possible de faire reculer le gouvernement et d'imposer des mesures de progrès social.



48%. Dans le public elle oscille entre 2% pour la catégorie C, 7% pour les B et 10% pour les A (chiffres 2011) à noter que la CGT revendique l'égalité salarial entre les femmes et les hommes ce qui devrait conduire à un moins grand écart dans les pensions. Si la moyenne des pensions dans la fonction publique d'Etat est supérieure à celle du privé c'est grâce à l'éducation nationale où tous les enseignants sont cadre A.

Privé-public ce n'est pas comparable

Ce qui est recherché c'est la baisse des pensions

Le passage des 6 derniers mois aux 10 dernières années (à indice constant) entraîne une baisse en moyenne de 10%. Cette baisse est largement augmentée par les changements d'échelon. En 10 ans il est possible de changer 2 ou 3 fois d'échelon. Sans parler des agents qui ont changé de catégorie... On peut donc parler d'une perte d'au moins 20%.

Le troc des 6 derniers mois contre un bout de prime

Comment voyez-vous la Suisse ?

Vous êtes un agent lambda des Finances Publiques et vous avez quelques petites idées sur la Suisse, surtout en ce moment où un certain ex-ministre l'a mise à l'honneur. Voici un petit quizz pour définir votre profil.

-1- Pour vous la Suisse est réputée pour :

- a/ son chocolat
- b/ ses stations de ski
- c/ ses banques
- d/ sa diversité culturelle

e/ son horlogerie

-2- Le sigle UBS signifie :

- a/ Union des Banques Suisses
- b/ Union des Bénéfices Sans soucis
- c/ Union de la Breloque Scandaleuse
- d/ Ultra Bouffe Salariale

-3- Vous allez passer vos va-



cances en Suisse pour :

- a/ Profiter de l'air pur des montagnes
- b/ Sécuriser votre argent de poche
- c/ Découvrir un nouveau pays
- d/ « Paparazzer » certaines célébrités

-4- La Suisse est un paradis pour :

- a/ les plantes rares de montagne comme l'Edelweiss
- b/ les vaches qui produisent le bon lait pour le chocolat
- c/ les dépôts financiers
- d/ les « people »

A vous de voir à quel profil vous pouvez correspondre.

Si vous avez un peu d'argent de poche à mettre à l'abri des convoitises des gens mal intentionnés, mettons quelques centaines de kiloeuros, comme notre malheureux JC si

Certains d'entre nous ont reçu une instruction concernant la destruction de la documentation archivée. Cette instruction vient en complément de la note de service départementale du 13 mars 2013. Dans le cadre des mesures d'économies sur les budgets de fonctionnement des structures de notre département, il s'agit de récupérer les chemises cartonnées à sangles et les boîtes à archivage en vue de leur réutilisation, après en avoir vidé le contenu. Les mauvaises langues vont dire que cela paraît bien mesquin face aux économies réalisées. Mais il est certain que les frais que nécessite le déplacement des agents chargés de ce travail, le temps passé et les nécessaires fournitures pour remettre en état lesdites boîtes sont bien rentabilisés. En effet, il est connu que les archives sont des lieux d'une extrême propreté à l'atmosphère contrôlée : la présence permanente de poussière et parfois de moisissure est là d'ailleurs pour confirmer le respect absolu de l'état de ces locaux, surtout on ne touche à rien. Pour pouvoir remettre ces chemises et boîtes dans le circuit, il faut donc les dépoussiérer et même parfois les nettoyer et y coller des étiquettes neuves cachant les anciennes inscriptions.

Où sont les économies réalisées ? Mais bien sûr dans la rubrique « Fournitures », car cela permet de récupérer les boîtes et les chemises même s'il faut dépenser un peu pour les étiquettes. Cela ne rentre pas dans le même budget que les frais de personnel et de déplacement !!! Pour comprendre cela, il ne faut pas raisonner globalement.

En plus, la note de service départementale pose le principe de l'« ap-

malmené, vous aurez certainement répondu 1c, 2a, 3b et 4c.

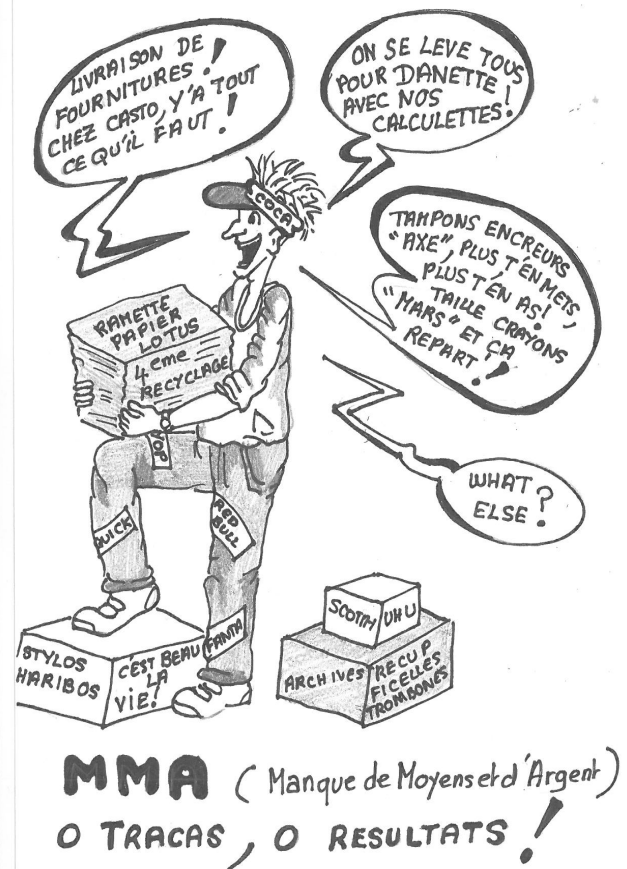
Sinon, si vous faites partie des 90% de la population qui se contenteraient de l'argent de poche précédemment citée pour vivre, vous avez répondu indifféremment aux 4 questions. Vous

plication du principe d'adéquation des besoins de service aux moyens dont dispose la DRFiP au titre du poste budgétaire Fournitures ». En clair, si vous avez besoin de fournitures et que les contraintes budgétaires ne permettent pas de le satisfaire, il va falloir trouver un autre moyen de se les procurer ou alors s'en passer. Dans cette note figurent aussi les montants alloués à chaque poste de dépenses. Les chefs de service ou de structure doivent prévoir leurs commandes pour 6 mois dans la mesure des possibilités et tant pis s'il y a des ratés. C'est pourquoi, déjà, certains agents, afin de pouvoir continuer à assurer leurs tâches, ont dû provisionner leur service ou leur structure en fournitures sur leurs propres deniers. Des collègues se sont achetés leur stylo, la ficelle pour la mise en liasse de documents ce qui a privé le poulet d'une collègue de son habillement pour la cuisson... Bientôt, il va falloir envisager de recourir au sponsoring : pourquoi ne pas contacter des acteurs de la vie économique (entreprises, artisans, commerçants,...) pour qu'ils nous procurent du matériel en échange de publicité ? Par exemple, les enveloppes du courrier que nous envoyons pourraient être fournies gracieusement en échange d'un pla-

pouvez dire merci à ces pauvres gens, qui ont des soucis pour lesquels vous devriez compatir, de vous avoir fait prendre conscience, si vous ne vous en étiez pas encore rendu compte, que vous ne jouez pas dans la même cour.

Nouvelles idées d'économies...

card publicitaire sur chaque lettre ce qui leur ferait de la publicité diffusée gratuitement et permettrait une économie substantielle pour l'administra-



tion. Dans la présentation, il faudrait simplement penser à faire attention à ce que les destinataires ne risquent pas de confondre ce courrier avec du courrier publicitaire que certains passent à la poubelle sans même ouvrir, donc l'espace publicitaire devrait être réduit avec, en contrepartie, une large diffusion. Évidemment, la difficulté consisterait à trouver des acteurs économiques partenaires. Mais cela pourrait dépendre de l'accord qui serait proposé.

Lutte contre la fraude fiscale

Le parlement va discuter de nouvelles mesures pour lutter contre la fraude fiscale et la délinquance financière. Dans le cadre de la préparation du projet de loi la CGT Finances Publiques a été auditionnée par les parlementaires. Voici notre réaction.

L'affaire Cahuzac comme l'annonce de 1000 milliards de fraude annuelle au niveau européen, ou encore les 25 000 milliards d'encours dans les paradis fiscaux ont remis sur le devant de la scène, la lutte contre la fraude fiscale.

Le projet de loi relatif à la lutte contre la fraude fiscale et la délinquance économique et financière qui doit-être débattu au parlement avance un certain nombre de mesures :

- le champ de compétence de la brigade nationale de la répression de la délinquance financière s'étend au blanchiment de la fraude fiscale.

- la fraude fiscale aggravée (commise en bande organisée ou en ayant recours à des falsifications) sera passible de 7 années d'emprisonnement.

- la procédure judiciaire d'enquête fiscale est étendue aux fraudes utilisant des comptes ouverts à l'étranger ou l'interposition d'entités établies à l'étranger (paradis fiscal ou non).

- en matière de recouvrement, il sera possible de saisir et de confisquer les biens dont le condamné a la libre disposition.

Ces mesures vont dans le bon sens mais elles ne seront pas suffisantes à elles seules. Face à la schizophrénie du gouvernement, la CGT Finances Publiques tient à rappeler que le contrôle fiscal et la recherche de la fraude, sont la contre partie du

système déclaratif des entreprises comme des particuliers.

D'une main le gouvernement réforme la procédure fiscale mais de l'autre il continue de démembrer la DGFIP. La lutte contre la fraude n'est pas une affaire de spécialiste. Elle constitue toute une chaîne de travail allant de la gestion quotidienne des dossiers des contribuables au contrôle fiscal. Et c'est aujourd'hui cette chaîne de travail qui est fortement perturbée par les 25 000 suppressions d'emplois de ces dix dernières années et par les réformes incessantes.

D'un côté il y a un renforcement législatif mais de l'autre la DGFIP ne cesse de vouloir rigidifier le travail des vérificateurs, notamment en développant des applications informatiques normalisant le contrôle là où il y a besoin de matière grise et d'initiatives. Elle ne cesse également d'augmenter les garanties données aux contribuables allant bien souvent au delà des textes et compliquant encore un peu plus les procédures.

Les agents de la DGFIP, pour une partie, s'assurent de l'assiette et du

recouvrement des impôts locaux et nationaux et pour l'autre partie de la dépense de l'Etat et des collectivités. Ses missions sont au cœur de l'Etat et lutter contre la grande fraude permettrait aussi de réduire les déficits.

Au niveau législatif il faut donc aller plus loin pour l'éradication des paradis fiscaux, pour la transparence bancaire et pour la suppression des

LES EXILÉS FISCAUX VONT-ILS RENTRER ?



niches fiscales permettant l'évaporation. Au niveau de la DGFIP il faut stopper les suppressions d'emplois et réimplanter ceux nécessaires au bon accomplissement des missions. Il faut également arrêter le projet de démarche stratégique qui est la déclinaison à la DGFIP de la MAP.

Si vous souhaitez recevoir des informations par mail de la section CGT finances publiques de la Vienne envoyez un mail à cgt.drifip86@dgfip.finances.gouv.fr ou directement auprès d'un-e militant-e.

Vous pouvez consulter notre site internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/86/>